

**Département de l'Yonne**

**Commune de Joigny**

Enquête publique relative à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne sur la commune de Joigny

**Procès -verbal de synthèse des observations**

Ce Procès-verbal est fait à partir du registre d'enquête papier mis à la disposition du public à la mairie de Joigny pendant toute la durée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 mars au 3 avril 2024, soit pendant 31 jours, aux jours et heures d'ouverture des services de la mairie au public.

Je me suis tenue à la disposition du public, en mairie de Joigny, durant quatre permanences de chacune 3 heures ;

- Le lundi 4 mars de 9h à 12h
- Le vendredi 15 mars de 14h à 17h
- Le samedi 23 mars de 9h à 12h
- Le mercredi 3 avril de 14h à 17h
- 

Des observations et propositions sur le projet pouvaient également m'être adressées

- Par voie postale à l'adresse de la mairie 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragon 89300 Joigny
- Par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetepublique-pprjoigny@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique-pprjoigny@yonne.gouv.fr)

Ainsi, lors de mes permanences, j'ai reçu une habitante de Joigny, Mme Catherine Boiron, demeurant 60, quai d'Epizy, qui a souhaité consulter le dossier et a demandé des explications sur celui-ci, et notamment sur les risques encourus de par la situation de sa maison en bord de l'Yonne. Cette personne a estimé avoir reçu les informations nécessaires et n'a pas porté d'observation sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, Mme Fayadat, Responsable du Service Urbanisme à la mairie de Joigny, m'a informée par mail qu'aucun courrier ne m'avait été adressé en mairie.

Enfin, M. da Silva, responsable du dossier à la DDT de l'Yonne, m'a enfin indiqué par mail, qu'aucune observation n'était parvenue sur l'adresse mail mise à disposition du public.

Il n'y a donc eu **aucune observation** émise par le public à l'occasion de cette enquête.

Pour ma part, je n'ai pas de questions à formuler par rapport au projet, ayant lors de ma visite des lieux pu échanger avec M. da Silva et obtenu les réponses à mes interrogations.

J'ai aussi eu un échange avec M. Richard Zeiger, deuxième adjoint à la mairie de Joigny, qui m'a apporté l'éclairage local nécessaire sur le dossier.

Mardi 9 avril 2024, en exécution de l'art. R.123-18 du Code de l'Environnement, fixant les modalités de clôture de l'enquête publique, j'ai remis le présent Procès-verbal à M. da Silva, chargé d'études Risques à l'Unité Risques naturels, Service Forêt, Risques, Eau et Nature à la DDT à Auxerre.

Geneviève Garcia

Thierry da Silva



Pe 09/04/24

Cu et approuvé

Chargé d'études Risques

Commissaire enquêtrice  
DDT

